

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 14 décembre 2015

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour modifier partiellement l'affectation au rez-de-chaussée de bureau en logement, construire une annexe sur trois étages, étendre une terrasse au premier étage et aménager une terrasse au troisième étage en façade arrière de l'immeuble sis rue du Bois de Linthout, 25.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous demandons d'analyser si l'implantation d'une terrasse/passerelle n'aura pas un impact négatif pour les voisins.

Nous nous opposons à l'aménagement d'une terrasse au 3^{ème} étage. Ce type de dispositif amènera des nuisances sonores pour le voisinage et provoquera des pertes d'intimité dans les jardins voisins par l'effet mirador de cette terrasse.

Par ailleurs, nous voudrions attirer l'attention des membres de la commission de concertation, sur la proposition de plus en plus courante d'installer des brises vues en matériaux légers (en vitre opaque, plexi ou en bois) souvent peu esthétiques. Si une terrasse est acceptée, pourquoi ne pas imposer l'élévation du mur mitoyen en cohérence avec le restant du bâti ?

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur